

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 338

présenté par
M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 8

I. – À la fin de l’alinéa 113, substituer au mot :

« intéressé »

le mot :

« assesseur ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase de l’alinéa 116.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.